

Cote du document: EB 2022/135/R.22
Point de l'ordre du jour: 12 b)
Date: 28 mars 2022
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Rapport de situation sur la mise en œuvre de la Politique sur les dons ordinaires du FIDA

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques

Dominik Ziller

Vice-Président du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2518
courriel: d.ziller@ifad.org

Ashwani K. Muthoo

Directeur
Groupe assurance qualité
téléphone: +39 06 5459 2053
courriel: a.muthoo@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États
membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-cinquième session
Rome, 25-27 avril 2022

Pour: **Examen**

Table des matières

I.	Introduction	1
II.	Activités mises en place à la suite de l’approbation de la politique	1
III.	Principes de simplification des processus de conception et d’approbation	4
IV.	Principes permettant de différencier les cinq domaines prioritaires et de prêter davantage attention à l’appui apporté au niveau des pays	5
V.	Prochaines étapes	7

Annexes

- I. Engagements prioritaires pris au titre de la Douzième reconstitution des ressources du FIDA à financer au moyen du programme de dons ordinaires
- II. Dons au titre du guichet mondial/régional et des guichets de pays approuvés par le Président en 2021

Rapport de situation sur la mise en œuvre de la Politique sur les dons ordinaires du FIDA

I. Introduction

1. Lors de sa cent trente-deuxième session, tenue en avril 2021, le Conseil d'administration du FIDA a approuvé la nouvelle Politique sur les dons ordinaires¹. Aux termes de cette politique, il est prévu que la direction présente chaque année au Conseil d'administration, à sa session d'avril, un rapport de situation sur sa mise en œuvre. Le présent document est le premier rapport soumis en vertu de cette disposition; il a été établi par le Groupe assurance qualité, en collaboration avec le groupe de travail interdépartements sur les procédures en matière de dons (ci-après, le groupe de travail).
2. La nouvelle politique sur les dons est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Aucune proposition de don n'a jusqu'ici été soumise en application de cette nouvelle politique ni aucun don financé sur l'enveloppe de dons ordinaires au titre de la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12). Ce premier rapport concentre donc l'attention sur trois points: les activités de sensibilisation et de communication entreprises après l'approbation de la politique, les progrès accomplis dans l'élaboration de nouvelles procédures de mise en œuvre, et la volonté de mettre en place « des processus de conception et d'approbation simplifiés et adaptés aux situations », selon les termes de la politique (sections II et III).
3. Lors de l'examen des engagements prioritaires souscrits au titre de FIDA12 auquel il a procédé durant sa cent trente-quatrième session, tenue en décembre 2021, le Conseil d'administration a demandé à la direction de fournir de plus amples informations sur la manière dont le Fonds entendait différencier ces cinq domaines prioritaires et prêter davantage attention, dans le cadre de ces priorités, à l'appui apporté au niveau des pays. Afin de limiter le nombre de documents distincts soumis au Conseil d'administration, le présent rapport donne un aperçu des principes qui seront appliqués pour répondre aux préoccupations du Conseil d'administration (section IV).
4. Enfin, l'annexe II présente la liste des dons au titre du guichet mondial/régional et des guichets de pays approuvés par le Président en 2021. Cette liste, qui était précédemment soumise pour information au Conseil sous forme d'un document distinct, sera désormais incluse dans le rapport d'activité annuel.
5. À compter de la session d'avril 2023 du Conseil d'administration, étant donné que les activités financées au titre de l'enveloppe de dons ordinaires allouée pour FIDA12 se déploieront, le rapport de situation annuel examinera les opérations de l'année précédente, et les indicateurs figurant dans le cadre de résultats de la politique seront également utilisés. Le rapport présentera des informations sur la répartition des ressources allouées au titre des dons ordinaires entre les objectifs stratégiques, les volets et les domaines prioritaires du programme de dons ordinaires, ainsi que sur les résultats obtenus et les enseignements tirés.

II. Activités mises en place à la suite de l'approbation de la politique

6. **Communication et sensibilisation.** Une fois approuvée, la nouvelle politique sur les dons a été largement diffusée; elle a été publiée sur l'intranet du FIDA et ajoutée au manuel des opérations disponible en ligne. Le Groupe assurance qualité a exposé les grands principes adoptés et les changements essentiels apportés par cette politique à l'occasion d'ateliers régionaux et de séminaires d'orientation sur

¹ Voir document EB 2021/132/R.3.

l'institution et les a présentés au Groupe de coordination de la gestion des savoirs et à l'atelier d'auto-évaluation dont il sera question au paragraphe 13.

7. **Approbation des engagements prioritaires pris au titre de FIDA12.**
Le document intitulé « Engagements prioritaires pris au titre de FIDA12 à financer au moyen du programme de dons ordinaires² » a été établi et approuvé par le Conseil d'administration. Ces domaines d'engagement prioritaires sont présentés à l'annexe I, tandis que les principes permettant de différencier les cinq domaines prioritaires et de prêter davantage attention à l'appui apporté au niveau des pays sont décrits à la section IV. La mise en pratique de ces principes se poursuivra avec l'élaboration des nouvelles procédures; grâce à eux, le Conseil d'administration et la direction seront en mesure de prendre des décisions éclairées sur les activités à financer en priorité au moyen de dons ordinaires.
8. **Groupe de travail interdépartements sur les procédures en matière de dons.** Sous la supervision du Vice-Président, un groupe de travail interdépartements a été chargé d'élaborer les nouvelles procédures de mise en œuvre de la Politique sur les dons ordinaires. Le Groupe assurance qualité assure la coordination de ce groupe de travail, qui comprend des représentants de tous les départements du FIDA et se réunit chaque semaine. Des réunions supplémentaires sont consacrées à certains aspects particuliers des procédures (simplification, intégration des systèmes, modalités de sélection des partenaires, par exemple).
9. Pour guider l'élaboration des nouvelles procédures, le groupe de travail s'attache actuellement à recueillir et étudier les données concernant le programme de dons ordinaires et les enseignements dégagés; cette analyse facilitera également la mise au point, lorsque c'est possible, d'indicateurs de référence pour le cadre de résultats de la politique. Le Groupe assurance qualité a procédé à une première analyse des délais de traitement des différents types de dons durant le cycle de FIDA11, dont il a communiqué les résultats au groupe de travail, l'objectif étant de repérer les points de blocage aux différentes étapes du processus de conception et d'approbation. Il ressort de cette analyse que, durant FIDA11, s'il s'est écoulé en moyenne environ 200 jours entre la présentation d'une proposition de don au Comité chargé des stratégies opérationnelles et de l'orientation des politiques (OSC) et son approbation, les délais nécessaires ont été très variables, et ont atteint ou dépassé 300 jours dans 25% des cas³. Il existe des solutions pour simplifier les différentes phases du processus, puisque la procédure peut prendre du retard aux différentes étapes qui suivent l'intervention de l'OSC (examen d'assurance qualité, ultime étude du dossier, approbation et accord).
10. Le groupe de travail a examiné les conclusions et les recommandations formulées dans le rapport de situation sur la mise en œuvre du Cadre de partenariat du FIDA pour évaluer leurs incidences sur les nouvelles procédures en matière de dons. Ce rapport montre que les dons et les solides partenariats axés sur les connaissances permettent de conforter le rôle que joue le FIDA dans la transmission des connaissances, ce qui contribue aux succès obtenus dans le cadre des programmes de pays, à la mise en place d'un environnement plus porteur et au renforcement des capacités des partenaires. Toutefois, il serait souhaitable que le FIDA adopte une démarche plus stratégique dans le cadre des activités qu'il mène à l'échelle mondiale et de sa participation à des partenariats portant sur les politiques; or les nouvelles procédures en matière de dons sont l'occasion de mieux hiérarchiser les priorités.

² Document EB 2021/134/R.13.

³ Ces résultats ont trait uniquement aux dons traités selon des procédures standard parce qu'ils n'étaient pas concernés par les révisions appliquées à l'enveloppe de dons ordinaires en 2020. Pour les dons concernés par les réaffectations décidées en 2020, les délais de traitement ont été sensiblement plus longs.

11. Pour renforcer la contribution du programme de dons aux objectifs du FIDA en matière de partenariat et accentuer le rôle stratégique que ce programme joue en favorisant la contribution du Fonds à la définition des priorités mondiales visant à éliminer la pauvreté, la Division de l'engagement mondial, des partenariats et de la mobilisation des ressources et le Groupe assurance qualité réaliseront une analyse approfondie des indicateurs relatifs aux partenariats figurant dans les rapports de supervision des dons en cours et des résultats du sondage auprès des partenaires, en concentrant l'attention sur les bénéficiaires de dons ordinaires. Afin d'améliorer encore l'évaluation des partenariats au cours de la conception et de la supervision de projets financés par des dons, les catégories utilisées pour classer les partenaires et les objectifs des partenariats dans le cadre des procédures applicables aux dons et dans les modèles de dons seront calquées sur celles employées dans le Cadre de partenariat du FIDA.
12. Le groupe de travail a entrepris de dresser un état des lieux des nombreux systèmes et flux de travail actuellement utilisés pour gérer le programme de dons ordinaires. Ce travail permettra de mieux cerner les besoins des différents utilisateurs des systèmes afférents aux dons (divisions qui portent les propositions de don, responsables de la gestion des dons, unités participant à l'examen des dons et à la supervision du portefeuille, responsables de la coordination des dons, équipes de pays, partenaires éventuels, communautés de praticiens, etc.); il permettra en outre d'évaluer les possibilités d'intégrer ces systèmes (par exemple, le système d'archivage des données relatives à l'assurance qualité, le système de gestion des résultats opérationnels et le système de gestion électronique des dossiers du FIDA).
13. **Atelier d'auto-évaluation sur les procédures en matière de dons ordinaires.** L'élaboration des nouvelles procédures se fonde sur une démarche collaborative reposant sur une large concertation interne. En collaboration avec le groupe de travail, le Groupe assurance qualité a organisé un atelier d'auto-évaluation portant sur les procédures en matière de dons ordinaires afin de tirer parti des connaissances des collègues du FIDA, en particulier ceux qui ont l'expérience de la conception et de la mise en œuvre de projets financés par des dons. Cet atelier a été l'occasion d'une discussion de groupe fructueuse portant sur les éléments de ces procédures qui fonctionnent bien et ceux qu'il est possible d'améliorer; il s'agit d'aider à faire en sorte que le programme de dons ordinaires puisse apporter une contribution concrète au mandat du FIDA, qui est de susciter une transformation durable et inclusive du monde rural, dans le cadre du modèle opérationnel de FIDA12. La question de fond posée à l'occasion de cet atelier était la suivante: comment les nouvelles procédures peuvent-elles aider à concevoir et à mettre en œuvre des dons qui produisent des résultats et des impacts en synergie avec d'autres initiatives et programmes dans le cadre du modèle opérationnel de FIDA12?
14. En ouverture de cet atelier, qui a réuni 125 collègues en poste au siège et dans les bureaux de pays du FIDA, le Vice-Président a présenté des observations liminaires sur l'orientation générale et l'intérêt stratégique du programme ordinaire de dons du FIDA. Les grandes questions et les bonnes pratiques essentielles identifiées à l'occasion de cet atelier et les suggestions avancées ont été examinées durant les réunions du groupe de travail et contribueront à la formulation d'indications opérationnelles dans la perspective de l'élaboration des nouvelles procédures.
15. **Application des principes généraux de la politique.** Bien que la nouvelle politique soit entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022, elle prévoit que « pendant la période de transition qui suivra immédiatement l'approbation de la politique, les principes généraux de celle-ci seront appliqués » (paragraphe 31). Par conséquent, les principes fondamentaux de cette politique (les activités à financer en priorité, la valeur ajoutée, l'approche catalytique, l'optimisation de l'utilisation des ressources, par exemple) et l'évolution stratégique du programme de dons ordinaires ont été

pris en considération pour examiner et évaluer les propositions de dons à financer au titre de l'enveloppe de FIDA11 présentées depuis avril 2021. Les principes énoncés dans la politique (concernant notamment les pays admissibles et les articulations avec les priorités nationales et régionales) ont également été utilisés pour évaluer les stratégies hors prêts des programmes d'options stratégiques pour les pays (COSOP) et à l'occasion de l'examen des projets financés par des prêts. Enfin, le Groupe assurance qualité, la Division des services de gestion financière et le Bureau du Conseil juridique ont invoqué les principes inscrits dans la politique à l'appui de décisions ou de conseils relatifs à des cas exceptionnels concernant, par exemple, la prorogation d'un don ou l'adoption d'un avenant.

III. Principes de simplification des processus de conception et d'approbation

16. Comme il a été indiqué, les délais de traitement des dons varient considérablement, au détriment du programme de dons. Il est indispensable d'être en mesure de prévoir de manière plus précise les délais qui séparent la conception d'un don du premier décaissement afin de favoriser les articulations et la synchronisation avec les programmes de pays et de faciliter la mobilisation de cofinancements auprès de partenaires potentiels qui opèrent dans le cadre de cycles de planification à moyenne échéance. Le groupe de travail a donc entrepris de mettre au point des mécanismes de nature à simplifier le processus de conception et d'approbation des projets financés par des dons, dans le strict respect des principes établis aux termes de la politique sur les dons.
17. La lenteur du traitement des dons est, du moins en partie, liée à la complexité des procédures actuelles. Pour contribuer à éviter les difficultés et les retards subis dans le passé, le groupe de travail élaborera des procédures plus faciles à utiliser, organisera des activités régulières de sensibilisation et de formation et fournira des informations détaillées et un appui à la conception des dons dans le manuel des opérations du FIDA, qui est disponible en ligne, et dans le cadre de l'Académie des opérations du FIDA.
18. Il est possible de mettre en place un système de voies (analogue au système à trois voies utilisé pour les opérations financées par des prêts) en lieu et place du système actuel qui prévoit, pour les divers types de dons, plusieurs flux de travail différents assortis de dérogations. Il est proposé que la personne qui préside l'OSC décide de la voie qui convient pour chaque don, compte tenu des avis formulés par le Groupe assurance qualité et la Division de la politique et des résultats opérationnels en fonction d'un certain nombre de critères, parmi lesquels pourront figurer la pertinence et l'intérêt stratégique, le montant, les risques (définis dans le cadre de gestion des risques prévu dans la politique sur les dons), la part des cofinancements, l'objectif du partenariat et la méthode de sélection proposée, ainsi que les caractéristiques et les capacités du partenaire d'exécution, s'il est déjà connu (par exemple, le traitement de tous les dons à des partenaires privés relèvera de la voie n° 1). Pour chaque voie, on définira les différents flux de travail et les documents exigés aux étapes qui suivent la validation par l'OSC de l'entrée de la proposition de don dans la réserve de projets.
19. Les dons ordinaires permettent au FIDA d'apporter une réponse rapide dans les situations d'urgence, lorsque les financements nécessaires sont supérieurs aux ressources disponibles au titre du Système d'allocation fondé sur la performance et du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées ou n'entrent pas dans leur périmètre de financement; ce rôle leur est reconnu au titre du domaine d'engagement prioritaire n° 2. Il est proposé que les dons destinés à financer une intervention d'urgence soient classés en voie n° 3 et que leur traitement soit allégé afin d'être en mesure d'intervenir rapidement, sans pour autant négliger les garanties sur le plan fiduciaire.

20. Afin de réduire le laps de temps qui sépare l'examen par l'OSC de l'accord de don, une fois la proposition de don examinée par l'OSC, on s'attachera davantage à préparer la mise en œuvre, quelle que soit la voie à laquelle le don est affecté. Les directives et les orientations concernant les plans de travail et budgets annuels, les dispositifs institutionnels, l'évaluation des capacités des partenaires et d'autres aspects pertinents seront précisés.

IV. Principes permettant de différencier les cinq domaines prioritaires et de prêter davantage attention à l'appui apporté au niveau des pays

21. Durant l'examen des engagements prioritaires relatifs au programme de dons souscrits au titre de FIDA12 auquel il a procédé durant sa cent trente-quatrième session, le Conseil d'administration a demandé à la direction de fournir de plus amples informations sur la manière dont le FIDA entendait différencier ces cinq domaines prioritaires et prêter davantage attention, dans le cadre de ces priorités, à l'appui apporté au niveau des pays. La présente section mentionne de nouveaux principes qui, dans le cadre plus large de la politique et de certains domaines prioritaires, guideront la sélection des propositions et l'affectation des ressources au titre des dons ordinaires. La mise en pratique de ces principes se poursuivra avec l'élaboration des nouvelles procédures et du cadre de résultats de la politique; il en sera tenu compte pour établir la version définitive de la fiche d'évaluation qui servira à classer les propositions de don mises en concurrence lors du processus d'assurance qualité.
22. **Prêter davantage attention à l'appui apporté au niveau des pays.** Afin de favoriser une articulation concrète avec les programmes de pays, les propositions de don axées sur un ou plusieurs pays devront démontrer que le don répond aux besoins spécifiques recensés dans le COSOP, la note de stratégie de pays, les initiatives pertinentes et les programmes prévus ou en cours dans les pays visés.
23. Pour les dons à vocation régionale, il conviendra de démontrer que les propositions concordent avec les stratégies et priorités régionales pertinentes (par exemple, en faisant référence aux documents de stratégie disponibles, comme l'analyse des lacunes régionales, la stratégie de collaboration ou l'inventaire du portefeuille, entre autres, ou aux besoins spécifiques recensés dans le cadre des opérations de prêt régionales). Il faudra également préciser les liens concrets qui existent avec les besoins indiqués dans les stratégies hors prêt dont font état les COSOP et les notes de stratégie de pays et avec d'autres opérations dans la région concernée.
24. En ce qui concerne les dons au titre du guichet mondial relevant des domaines prioritaires n^{os} 1 (intégration et ciblage) et 4 (amélioration de la performance et de l'efficacité), il faudra apporter des éléments attestant que le don répond à des besoins institutionnels clairement identifiés en matière de solutions et d'innovations de nature à renforcer l'exécution et les résultats du programme de prêts et dons dans le domaine prioritaire choisi.
25. Pour être effectives, les synergies et la convergence avec les programmes de pays nécessitent un renforcement de la collaboration avec les équipes de pays à toutes les étapes de la conception et de l'exécution. Les propositions de don devront comprendre des éléments attestant clairement d'une collaboration avec les équipes de pays lors de la conception et prévoir des dispositifs de nature à garantir leur implication durant l'exécution.
26. La mise à disposition de budgets et de moyens limités pour prendre en charge la supervision et l'appui à l'exécution des dons est susceptible d'entraver la production de connaissances et la généralisation de leur utilisation, et d'empêcher la communication régulière aux équipes de pays et aux unités de gestion des projets et programmes des innovations et des enseignements obtenus à la faveur des

opérations de don. Les propositions de dons devront comporter des stratégies réalistes, assorties de budgets et de moyens suffisants, en ce qui concerne la supervision et l'appui à l'exécution ainsi que le financement de possibilités de mise en commun des connaissances avec les opérations du FIDA. L'évaluation des propositions de don sera plus favorable lorsqu'une partie des cofinancements apportés par les partenaires sera affectée à la prise en charge d'activités de supervision et d'appui à l'exécution.

27. Comme les dons sont un instrument souple susceptible de répondre à des objectifs différents, souvent propres au contexte, l'approbation de propositions de don qui ne répondent pas entièrement aux exigences énoncées aux paragraphes 22 à 26 peut être envisagée à titre exceptionnel, à condition d'être justifiée par des motifs solides.
28. **Mécanisme de différenciation entre les cinq domaines prioritaires et de hiérarchisation des affectations de ressources.** En réponse aux interrogations du Conseil d'administration sur la façon dont la direction déterminerait les priorités d'affectation des ressources, la direction a confirmé que, conformément à la Politique sur les dons ordinaires, la majeure partie des fonds serviraient à financer des dons qui contribuent à l'objectif stratégique n° 1 de cette politique (« démultiplier l'impact sur le terrain du programme de travail du FIDA [...] »). On trouvera dans les paragraphes qui suivent des indications supplémentaires sur la façon d'établir les priorités d'affectation de ressources entre les différents objectifs stratégiques et domaines prioritaires et d'en assurer le suivi dans le cadre des nouvelles procédures.
29. Les notes conceptuelles établies pour chaque don devront mentionner les objectifs stratégiques, les volets et les domaines prioritaires auxquels il est prévu de contribuer, et justifier ces choix. La classification par objectif stratégique, volet et domaine prioritaire permettra de suivre avec précision le nombre de dons et la part des ressources correspondant à chaque objectif stratégique, volet et domaine prioritaire. Le nombre de dons et la part des ressources déjà affectées ou engagées pour chaque objectif stratégique, chaque volet et chaque domaine prioritaire seront indiqués dans la note de couverture présentée à l'occasion de chaque réunion de l'OSC consacrée aux dons. Ces informations aideront la personne qui préside l'OSC à prendre des décisions en connaissance de cause au sujet des nouvelles propositions de don.
30. Aux étapes de l'examen par l'OSC et de l'assurance qualité, des informations supplémentaires sur la cohérence et la contribution potentielle à un ou plusieurs objectifs du Cadre de partenariat du FIDA devront être apportées pour les propositions de dons qui contribuent principalement à l'objectif stratégique n° 2 de la Politique sur les dons ordinaires (« favoriser la mise en place d'un cadre d'action et d'un contexte d'investissement plus porteurs pour l'agriculture paysanne et le développement rural, notamment au niveau régional et mondial »)⁴. Au cours de l'examen de la proposition, la Division de l'engagement mondial, des partenariats et de la mobilisation des ressources formulera des observations sur les aspects du don relatifs à la participation à l'élaboration des politiques et aux partenariats. Il sera ainsi plus facile d'évaluer dans quelle mesure les propositions correspondent au cadre de partenariat et y contribuent, et cela permettra de repérer les synergies avec d'autres activités et d'éviter les redondances.

⁴ Il s'agit des propositions de dons qui soutiennent principalement les volets relatifs aux « partenariats » et aux « politiques » de la nouvelle politique sur les dons, et des propositions de dons soumises au titre des domaines prioritaires n°s 3 (« nouer des partenariats stratégiques pour renforcer l'impact ») et 5 (« pérenniser les résultats et les transposer à plus grande échelle »), une attention particulière étant portée à la participation à l'élaboration des politiques comme moyen de promouvoir un changement systémique et de renforcer la viabilité du programme de travail du FIDA.

31. À l'étape de l'examen par l'OSC, il s'agira d'évaluer la cohérence entre les objectifs assignés au don en ce qui concerne les partenariats et ses objectifs sur le plan des politiques, ainsi que la méthode proposée pour sélectionner les partenaires. Par exemple, la sélection par voie de mise en concurrence au moyen d'appels à propositions restreints s'adressant à des organisations qui disposent d'un rayon d'action, de capacités et d'un mandat suffisants au niveau mondial pourrait être plus appropriée pour les propositions de dons dont l'objectif concerne la participation à l'élaboration des politiques à l'échelle régionale ou mondiale.
32. Comme indiqué dans le rapport de situation sur le Cadre de partenariat du FIDA, les dons ordinaires permettent au FIDA de collaborer avec un large éventail de partenaires, dont des acteurs non étatiques, qui sont des membres essentiels du groupe cible du FIDA. Le programme de dons est particulièrement utile pour renforcer les capacités des organisations partenaires régionales, en particulier les organisations paysannes. Toutefois, bien souvent, les organisations locales et les partenaires potentiels de pays en développement ne peuvent pas rivaliser sur un pied d'égalité avec les grandes organisations plus structurées qui disposent de moyens spécifiques pour rédiger les propositions de dons. Au stade de l'OSC, la méthode de sélection par voie de mise en concurrence sera privilégiée pour les petits dons, dès lors que l'apport demandé au FIDA est supérieur à 100 000 USD. Les documents de conception, que les partenaires qui soumettent une proposition devront établir pour la sélection par voie de mise en concurrence à l'étape de l'OSC, sont moins complexes et nettement plus succincts que ceux qu'ils auront à fournir à l'étape de l'assurance qualité. Ce dispositif facilitera la collaboration entre le FIDA et les partenaires qui ne disposent pas, en l'absence de l'appui du Fonds, de capacités et de ressources à consacrer à l'établissement de documents de conception de dons complexes, et il contribuera à réduire les coûts de transaction supportés par le FIDA pour le traitement des dons d'un faible montant.

V. Prochaines étapes

33. Une fois que la direction aura approuvé les nouvelles procédures, des activités de sensibilisation et de formation seront organisées, et un appel à propositions sera lancé pour la première série de dons ordinaires à financer au titre de FIDA12. Afin que les divisions qui portent une proposition de don disposent de suffisamment de temps, la première réunion de l'OSC consacrée aux dons ordinaires au titre de FIDA12 devrait se tenir au troisième trimestre de 2022.

Engagements prioritaires pris au titre de la Douzième reconstitution des ressources du FIDA à financer au moyen du programme de dons ordinaires

1. Les cinq engagements prioritaires pris au titre de FIDA12 qui pourraient bénéficier d'activités financées par le programme de dons ordinaires au cours de la période de FIDA12 (2022–2024), tels qu'approuvés par le Conseil d'administration⁵, sont présentés ci-après. Ces engagements prioritaires permettront au Conseil d'administration et à la direction de prendre des décisions éclairées sur le choix des activités à financer en priorité au moyen de dons ordinaires, compte tenu des informations complémentaires figurant dans le présent document.
 - i) **Domaine d'engagement prioritaire n° 1: rehausser le degré d'ambition en ce qui concerne l'intégration des thématiques transversales et d'autres questions prioritaires, et cibler plus efficacement les populations rurales les plus vulnérables (engagement n° 1.1 de FIDA12).** Ce domaine couvre les initiatives qui aideront le FIDA à mieux prendre en compte les priorités en matière d'intégration des thématiques transversales et d'inclusion sociale dans les opérations qu'il finance. Ces initiatives seront axées sur l'expérimentation de solutions innovantes au regard des enjeux nutritionnels, du climat, des questions de genre, de la jeunesse et de la biodiversité. Les activités favorisant l'inclusion des populations autochtones et des personnes handicapées comme groupes cibles prioritaires seront également prises en considération.
 - ii) **Domaine d'engagement prioritaire n° 2: placer un accent stratégique sur les situations de fragilité, les conflits et le renforcement de la résilience (engagement n° 1.2 de FIDA12).** Ce domaine concerne les initiatives qui aideront le FIDA à améliorer l'efficacité de ses opérations, à exercer un effet de levier sur les ressources et à renforcer la collaboration dans les situations de fragilité, d'urgence ou de conflit. Il vise également les activités à l'appui d'un développement durable et inclusif dans les petits États insulaires en développement.
 - iii) **Domaine d'engagement prioritaire n° 3: nouer des partenariats stratégiques pour renforcer l'impact (engagement n° 1.4 de FIDA12).** Ce domaine rassemble les initiatives qui contribueront à la réalisation des objectifs du Cadre de partenariat du FIDA ou qui, plus généralement, appuieront le volet de la Politique sur les dons ordinaires relatif aux partenariats (« tirer parti des savoir-faire et des ressources des partenaires stratégiques et opérationnels pour intensifier l'impact du programme de travail du FIDA »). Les activités consisteront à établir ou à renforcer des partenariats stratégiques régionaux et mondiaux hautement prioritaires et à resserrer la collaboration du FIDA avec des instances et des alliances internationales (le Forum pour une révolution verte en Afrique, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, la Coalition internationale pour l'accès à la terre, le dispositif de suivi du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires ou encore la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, entre autres), des centres de connaissances, des organisations de producteurs et des réseaux thématiques, l'accent étant également mis sur la collaboration avec le secteur privé et d'autres acteurs non étatiques. Les initiatives relevant de ce domaine peuvent en outre contribuer à la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie de coopération Sud-Sud et triangulaire.

⁵ Voir document [EB 2021/134/R.13](#).

- iv) **Domaine d'engagement prioritaire n° 4: améliorer la performance et l'efficacité (engagement n° 2.1 de FIDA12).** Ce domaine couvre les initiatives qui aideront le FIDA à optimiser l'impact et les résultats de ses opérations grâce à des programmes de pays porteurs de transformations plus performants et plus efficaces. Il s'agira donc: i) de renforcer les capacités dans les pays; ii) d'améliorer la disponibilité et l'utilisation des connaissances pertinentes et des innovations qui ciblent les populations pauvres, conformément au modèle opérationnel et aux directives du FIDA en matière d'innovation. La priorité sera accordée aux activités axées sur le renforcement des capacités des unités de gestion de projet concernant le suivi-évaluation et les Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique, et aux activités appuyant des solutions fondées sur les technologies de l'information et des communications au service du développement, ainsi que des approches fondées sur l'agriculture numérique.
- v) **Domaine d'engagement prioritaire n° 5: pérenniser les résultats et les transposer à plus grande échelle (engagement n° 2.2 de FIDA12).** Ce domaine concerne les activités qui appuieront l'accent mis par le FIDA sur la participation à l'élaboration des politiques comme moyen de promouvoir un changement systémique favorable aux groupes cibles, et qui contribueront à renforcer la viabilité du programme de travail du Fonds en améliorant le cadre d'action et le contexte d'investissement au profit de la petite agriculture et du développement rural. Conformément aux orientations de la Politique sur les dons ordinaires, les propositions formulées dans le cadre de ce domaine d'engagement prioritaire cibleront les activités menées au niveau mondial et régional qui appuient les politiques globales propres à favoriser une transformation inclusive et durable des systèmes alimentaires ruraux. Ces propositions peuvent également inclure le travail d'analyse à l'appui de ces activités.

Dons au titre du guichet mondial/régional et des guichets de pays approuvés par le Président en 2021

1. À sa quatre-vingt-dix-huitième session, tenue en décembre 2009, le Conseil d'administration a autorisé le Président du FIDA à approuver en son nom des dons dont le montant ne dépassait pas l'équivalent de 500 000 USD, exception faite des dons en faveur du secteur privé à but lucratif, et l'a prié de lui rendre compte chaque année de l'usage fait de cette autorisation. Le rapport était précédemment présenté au Conseil d'administration à sa session d'avril, sous la forme d'un document distinct.
2. La nouvelle politique sur les dons prévoit qu'un rapport de situation sur la mise en œuvre de cette politique soit présenté au Conseil d'administration à sa session d'avril. Afin de réduire le nombre de rapports distincts soumis au Conseil d'administration à propos du programme de dons, la liste des dons approuvés par le Président du FIDA sera dorénavant jointe en annexe au rapport de situation annuel.
3. On trouvera ci-après la description des dons approuvés en application de cette autorisation entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021. Ces dons sont classés par division et la liste est assortie de la description des activités faisant l'objet d'un appui. Ils ont été soumis à la procédure d'approbation figurant dans la Politique du FIDA en matière de dons approuvée en avril 2015⁶ et respectent les critères qui y sont énoncés; les grands principes énoncés dans la nouvelle Politique sur les dons ordinaires ont également été appliqués durant la période de transition qui a débuté dès l'approbation de cette nouvelle politique, en avril 2021.

⁶ Voir document EB 2015/114/R.2/Rev.1.

Tableau 1

Dons au titre du guichet mondial/régional et des guichets de pays approuvés par le Président en 2021

<i>Principal initiateur (département, division ou unité)</i>	<i>Titre du don</i>	<i>Institution ou pays bénéficiaire</i>	<i>Montant (en USD)</i>	<i>Objet du don</i>
Division de la communication	Formation de journalistes de pays en développement	Fondation Thomson Reuters	100 000	Ce projet financé par un don a pour finalité de donner davantage d'écho aux voix des populations rurales pauvres, femmes et hommes, afin que les savoirs relatifs aux systèmes alimentaires soient largement partagés, en s'attachant tout particulièrement à attirer l'attention de celles et ceux qui prennent des décisions ou qui les influencent sur les obstacles à surmonter à cet égard.
Division Afrique orientale et australe	Forum sur la révolution verte en Afrique de 2021	Alliance pour une révolution verte en Afrique	100 000	Ce don a pour finalité de mettre en place en Afrique une vaste plateforme permettant aux parties prenantes de l'ensemble de la filière agricole de rendre compte de leur action; il s'agira d'analyser les politiques et les pratiques et de tirer parti des initiatives et des partenariats ayant pour vocation de renforcer la sécurité alimentaire, de faire reculer la pauvreté et de favoriser une croissance agricole inclusive et durable qui soit source de prospérité et qui contribue à améliorer la vie des petits paysans africains.
Division de l'engagement, des partenariats et de la mobilisation des ressources à l'échelle mondiale	Contribution du FIDA au Comité de la sécurité alimentaire mondiale pour une durée de trois ans (2021-2023)	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	500 000	Le FIDA soutient le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, qui s'emploie à éliminer la faim et la malnutrition en améliorant la convergence et la cohérence des politiques à l'échelle mondiale, ce qui conduira au renforcement de l'action menée aux niveaux national et régional. Toutes les activités du programme de travail pluriannuel (auquel le FIDA a activement participé et contribué) sont conçues, planifiées et mises en œuvre de manière à favoriser: la résilience des moyens d'existence; l'attention portée aux personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition; une approche multisectorielle inclusive et participative; la prise de décisions fondées sur des données factuelles; la durabilité environnementale et sociale, et la viabilité économique; l'égalité femmes-hommes, les droits des femmes et des filles et l'avancement des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition.
Division des politiques et des résultats opérationnels	Contribution à l'appui de la participation du FIDA à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide au titre de 2021	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	33 000 ⁷	Soutenir l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide et ses engagements en matière de transparence, conformément au Programme d'action d'Accra de 2008, en rendant les informations relatives aux dépenses consacrées à l'aide plus facilement accessibles, utilisables et compréhensibles.

⁷ Somme provenant de l'enveloppe du Département de la gestion des programmes allouée aux microdons, conformément à la note d'orientation stratégique relative aux dons du FIDA pour la période 2019-2021.